

CANDIDATURES OUVERTES

Conseil Municipal Des Jeunes 2026

ENGAGE-TOI POUR TA VILLE !



**Tu habites Fleury-sur-Orne
Tu veux représenter les jeunes
et défendre tes idées ?**

- Tu es scolarisé-e du CMI jusqu'aux études supérieures ?
- Tu peux t'inscrire aux **élections du Conseil Municipal**

Dépose ton dossier de candidature :

► Entre le 3 Novembre au 3 Décembre



LE CMJ C'EST QUOI ?

Véritable école de la citoyenneté, le Conseil Municipal des Jeunes permet d'offrir l'occasion de réfléchir, écouter, comprendre et donner son avis, proposer, aider et faire.

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, permettre à l'enfant de vivre une aventure sociale et civique ;
- Donner un « Droit de parole » aux enfants et aux jeunes ;
- Permettre aux jeunes de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune.
- Permettre la réalisation de projets par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général.
- Apprendre à exprimer ses idées et à être porteur des idées d'un groupe, partager ses opinions avec celles des autres.

LES MISSIONS DES CONSEILLERS

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), c'est une assemblée de jeunes scolarisés en classe de CM1 ou CM2 à l'école élémentaire Jean GOUESLARD. Ils sont élus par leurs camarades, pour 2 ans.

Le CMJ est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes. Ce conseil a aussi pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté.

Se réunir en commission sous la responsabilité d'adultes animateurs et en séance plénière.

Partager ses idées et ses opinions pour que la vie soit plus agréable, dynamique et proche de tes envies. Tu exerceras pleinement ton pouvoir de jeune citoyen !

Voter, prendre des décisions, faire des choix, participer aux manifestations de la ville et découvrir le fonctionnement de la vie municipale.

INFOS AUX PARENTS

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes est placé sous la responsabilité du Maire. Aujourd'hui en France, il en existe 2 500 ! C'est une instance consultative active qui permet de former, aux côtés et en accord avec les parents, des jeunes citoyens responsables, tolérants et ouverts.

Le CMJ répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune. Le CMJ donne l'occasion de répondre à un apprentissage des notions de citoyenneté et de démocratie via des élections et des débats.

Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune pour participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération.

De plus, le conseil municipal des enfants doit être perçu comme un outil mis à la disposition des enfants, pour pouvoir donner son opinion sur divers points bien entendu, le CMJ n'est pas là dans le but de tenir des discours politiques.

Encadrement et animation

Au cours de leur mandat de 2 ans, les jeunes vont avant tout travailler en groupe. Ils seront donc encadrés par le service Animation de la Ville qui veillera au bon déroulement des séances.

Une expérience bénéfique

L'objectif de la municipalité est de permettre à vos enfants de vivre un apprentissage unique en les confrontant à la prise de décision et aux choix, au respect des autres et de leurs idées, aux règles et aux contraintes de fonctionnement du service.



DÉCLARATION DE CANDIDATURE (À REMPLIR PAR LE CANDIDAT)

Je soussigné(e)
 déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil municipal des Jeunes de
 Fleury-sur-Orne pour le mandat **de janvier 2026 à décembre 2027.**

Pourquoi t'inscris-tu au Conseil Municipal des Jeunes ?

.....

.....

.....

.....

Sur quels thèmes ou projets souhaiterais-tu réfléchir ?

.....

.....

.....

.....

Quels sont tes loisirs ?

.....

.....

.....

Fait à, le

Signature du/de la candidat(e)

AUTORISATION PARENTALE

M. / Mme :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Monsieur le Maire,

J'autorise **mon fils / ma fille** (rayer la mention inutile),

(NOM et Prénom de l'enfant)

à être **candidat / candidate** (rayer la mention inutile) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de Fleury-sur-Orne.

Fait à, le

Signature du représentant légal

Dans le cadre de l'organisation du conseil municipal des jeunes, la Ville de Fleury-sur-Orne, responsable de traitement, est amenée à traiter des données personnelles. Les données ne sont destinées qu'aux personnes en charge du projet au sein de la Mairie. Elles sont traitées informatiquement et de manière sécurisée à seules fins d'organiser les élections et d'étudier les candidatures, et sont conservées le temps du mandat soit deux ans puis détruites.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD 2016/679 (UE), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de correction et d'effacement de vos données personnelles en contactant le DPO de notre Mairie (rgpd@fleury-sur-orne.fr) ou Monsieur le Maire (Mairie, 10 rue Serge Rouzière 14123 Fleury-sur-Orne). En cas de réponse insatisfaisante de notre part, il vous est possible de contacter la CNIL : www.cnil.fr



**Conseil
Municipal
Des Jeunes 2026**
ENGAGE-TOI POUR TA VILLE !

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Agissant en qualité de (père, mère, tuteur...)

de l'enfant (NOM et Prénom)

né (e) le à

autorise gracieusement pour les années 2026 et 2027 le personnel de la Mairie de Fleury-sur-Orne en charge de l'organisation du Conseil Municipal des Jeunes à faire une utilisation de la voix et ou de l'image sur les supports suivants :

Cochez les cases correspondant à votre consentement :

- ☐ Communication municipale : Journal Municipal, Affiches, Flyers, Brochures, Site Internet de la ville et des services de la ville, réseaux sociaux de la ville et des services de la ville (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn), Panneaux numériques, Vidéos.
- ☐ Médias locaux : Presse locale (Ouest France, Liberté...) et Tv locale (France 3 Normandie...).

Cette autorisation est valable à compter de sa signature, pour le monde entier et sans limitation de durée.

En vertu des articles 226-1 à 226-8 du Code civil, la Ville de Fleury-sur-Orne s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de la personne concernée, à transférer lesdites images à un tiers sans le consentement du représentant légal.

La présente autorisation est personnelle, incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs et conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données (RGPD (UE) 2016/679, les données (image et voix) sont recueillies sur la base légale de votre consentement qui peut être retiré à tout moment, les données sont conservées de manière sécurisée et destinées exclusivement à la Mairie de Fleury-sur-Orne, responsable de traitement et soucieuse de la Protection des données à caractère personnel. Pour toutes questions s'agissant de vos données, il vous est possible de contacter son DPO sur la boîte mail suivante : rgpd@fleury-sur-orne.fr.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus, j'autorise et je consens expressément au droit d'utilisation de l'image et de la voix de l'enfant dans le cadre du Conseil municipal des jeunes. La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Elle est délivrée en deux exemplaires, dont le premier vous est remis, le second sera conservé par le service en charge du Conseil Municipal des Jeunes.

Fait à, le

Signature du représentant légal

(Précédée de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

Conseil Municipal Des Jeunes 2026

ENGAGE-TOI POUR TA VILLE !



Ville de Fleury-sur-Orne

